



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 2 juin 2026, sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Immeubles affectés	Nature et effets de la dérogation demandée
<p>Adresse : 455, rue Dupuy Lot 5 978 351 Cadastre du Québec,</p>	<p>La demande vise à autoriser la subdivision du lot 5 978 351, situé au 455, rue Dupuy, afin de permettre l'aménagement d'une rue pour la desserte d'un projet et d'éviter les conflits de circulation sur la rue Principale.</p> <p>L'opération cadastrale projetée présente les écarts suivants par rapport au Règlement de lotissement numéro 649-10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur du lot de la résidence : 22.72 m alors que le minimum requis à l'article 6.3 est 25 m • Superficie lot de la résidence : 506.5 m² proposés, alors que le minimum requis à l'article 6.3 est de 1 500 m² • Largeur de la rue : 12,6 m, alors que le minimum requis à l'article 3.3.1 est de 15 m
<p>Adresse : 749, rue Principale Lots 6 325 687 et 5 978 349 Cadastre du Québec</p>	<p>La demande vise à autoriser et à reconnaître conforme le lotissement des lots 6 325 687 et 5 978 349, afin de créer les lots 6 728 947 à 6 728 951 pour la réalisation d'un projet de développement résidentiel multi logement.</p> <p>Le lot projeté pour la rue présente l'écart suivant par rapport au règlement de lotissement numéro 649-10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur du lot 6 728 949 (rue) : 14 m proposés, alors que le minimum requis à l'article 3.3.1 est de 15 m (<i>dérogation de 1 m</i>)

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogation mineure, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575, rue Principale, à Saint-Amable, le **2 juin 2025 à 19 h**.

Saint-Amable, ce 20 mai 2026

Maxime Dupuis
Greffier adjoint